



# UNAFAM HAUTS DE SEINE

## BULLETIN DE LIAISON

MOBILISONS  
NOTRE  
ÉNERGIES  
POUR LA  
FAIRE  
2022  
UNE  
ANNÉE SOLIDAIRE  
ET INCLUSIVE



### AU SOMMAIRE

Hommages  
page 2

France et Nations Unies :  
approches concernant les  
personnes handicapées  
page 4

Le Guide Prévention et Soins  
en santé mentale (Mon GPS)  
page 6

La réhabilitation  
psycho-sociale  
page 7

Recherche : appel à  
participation  
page 8

Lu, vu pour vous  
page 9

Agenda  
page 11

Formations/Informations  
page 12

### L'ÉDITORIAL

Christian Rossignol, *président délégué départemental*

#### A la croisée des chemins

En ce premier trimestre de l'année 2022, il semble que les effets de la crise sanitaire vont se prolonger. En termes de santé d'abord puisque nous restons à la merci d'une reprise épidémique ou d'un nouveau variant. En termes de conséquences sociales, ensuite, pour retrouver un équilibre de vie et économique fortement altéré, ainsi que pour compenser les conséquences négatives qu'ont subies nombre de citoyens.

Une crise est à la fois un séisme et des opportunités.

A l'image d'un tremblement de terre, les personnes les plus touchées sont très généralement les plus fragiles qui, avant la crise, n'ont pas eu les ressources pour se constituer un patrimoine suffisant sous forme de conditions de vie, de moyens économiques, de formations, de culture, de relations sociales. Les crises frappent plus durement celles et ceux qui connaissaient déjà la fragilité et l'incertitude du lendemain. Parmi ces personnes figurent les personnes handicapées dont tout particulièrement celles ayant un trouble psychique, ainsi que leurs familles. Le deuxième baromètre diffusé par l'UNAFAM souligne clairement les fragilités provoquées par le handicap psychique : 86 % des répondants affirment que la maladie de leur proche a eu des retentissements négatifs sur leurs relations sociales ou sentimentales. 64% font état d'un impact négatif sur leur santé.

A ce stade, nous sommes à la croisée des chemins. Il y a des opportunités : seront-elles saisies ?

A l'occasion de cette crise, de multiples remises en cause apparaissent, en lien avec les questions relatives à notre société de consommation, à l'écologie, aux inégalités sociales, à la manière de prendre en compte les différentes composantes de la société...

Nous affirmons que le bien être social ne peut exister et se maintenir si nous ne travaillons pas tous de concert, pour que chaque personne reprenne le contrôle de sa vie et trouve sa place dans la société.

Concernant les personnes ayant un trouble psychique, cela passe tout particulièrement par l'obtention de ressources à même de compenser le handicap dont elles sont victimes, par des logements avec un accompagnement adapté à même de favoriser leur autonomie, par, dans toute la mesure du possible, un emploi adapté ou ordinaire selon les situations personnelles. Et pour celles et ceux qui sont les plus en difficulté, par des dispositifs de soins sanitaires et médico-sociaux ayant les moyens nécessaires pour une prise en charge et un accompagnement de qualité.

A l'approche des prochaines élections présidentielles et législatives, nous demandons que les choix sociaux et économiques placent l'humanisme en tête des préoccupations.

## HOMMAGES

*En tout premier lieu, nous voulons rendre hommage à deux de nos anciens présidents décédés l'année dernière. Acteurs engagés pour le soutien des familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche, ils ont contribué très activement à une meilleure prise en compte des besoins des personnes concernées et ceux de leurs familles. Ils ont fait avancer la cause du handicap psychique, laquelle demande encore à être poursuivie.*

### Michel Cade

par Michèle Barreau

Michel CADE nous a quittés en Juillet 2021 dans sa 88e année, entouré des siens au terme d'une maladie invalidante, sans toutefois interrompre sa quête intellectuelle. Président délégué de l'UNAFAM des Hauts-de-Seine de 2001 à 2004 et compte-tenu des caractéristiques du département et des avis de ses prédécesseurs, il en conduisit la partition en 3 antennes: Nord (Asnières-Bois-Colombes), Centre (Saint-Cloud) et Sud (Sceaux) où se tenaient les réunions mensuelles pour les adhérents, les bénévoles et ceux qui cherchaient accueil et documentation sur les troubles psychiques.

L'intérêt constant qu'il portait à la recherche et à sa répercussion sur la maladie le conduisait à s'informer sur pratiques innovantes des services spécialisés auprès d'intervenants concernés, donnant aux participants des réunions d'adhérents le moyen d'être partie prenante et ressource active aux troubles de leur proche.

Son engagement avait pris déjà bien d'autres formes : bénévole de longue date à la Clinique Dupré (établissement de la Fondation des Étudiants de France), il y participait entre autres à la Commission des Usagers, de même qu'à la CDU (ex CRUQPC) du GH Paul Guiraud Villejuif et aux réunions relatives à la création de l'extension de Paul-Guiraud à Clamart.

Persuadé aussi que le maintien des liens familiaux/amicaux offrait à nos proches souffrant de troubles psychiques un certain apaisement, Michel et son épouse Denise parvenaient, lors des réunions mensuelles, à accueillir, renseigner et soutenir chacun, proche ou aidant, dans leur vécu quotidien. Ainsi il vit dans la création du Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) LE TREMPIN, à Bourg-la-Reine, une voie vers l'insertion sociale. La mise en place de ce GEM, un des premiers créés à l'Unafam 92, ce fut pendant 2 ans sous forme d'un club « Loisir et Forme » à l'initiative de 2 parents M.-A. et M. Karoubi - sur la base de sorties nature ou culturelles où les proches pouvaient spontanément échanger entre eux et avec les familles présentes afin d'éviter l'isolement voire la marginalisation.



C'est ensuite avec le parrainage de Vivre, une association d'insertion dont l'activité est orientée vers un public touché par des troubles psychiques, et de son responsable F. Glaziou que le « club » s'est transformé en GEM avec l'encadrement d'une animatrice professionnelle et l'aide des familles, ainsi que l'obtention d'un local et de la subvention afférente.

Enfin, parmi les priorités retenues par l'UNAFAM national, celle de l'insertion sociale voire professionnelle des personnes en situation de handicap lui tenait particulièrement à cœur, à une époque où la résistance des employeurs était forte. Est-ce si différent aujourd'hui ?

Ancien DRH, Michel était rompu aux relations humaines; il savait aussi tenir compte de la sensibilité et de la disponibilité de chaque bénévole pour le guider vers l'action personnelle et collective tout au long de son parcours.

Nous partageons avec sa famille la tristesse d'avoir perdu un être d'une grande humanité.

## Bruno Voyer

par Michel Girard

Bruno Voyer nous a quittés en octobre dernier après des mois d'une lutte très lucide, étayée aussi par ses convictions très profondes. A ses côtés, son épouse, Françoise, lui assura tous les soutiens nécessaires en cette période douloureuse ; qu'elle reçoive ici l'expression des condoléances sincères de toutes les composantes de notre délégation : adhérents, bénévoles et chargées de mission.

Il m'a été demandé d'évoquer ce qu'a été Bruno : je le fais bien volontiers encore dans l'émotion et sans viser l'exhaustivité, dans le dessein de montrer à ceux qui l'ont moins connu ce qu'il a accompli pour l'UNAFAM et donc pour nous, les familles.

Comme Président délégué pour le 92 de 2004 à 2009, il a réalisé un très important développement de notre délégation départementale, grâce à son don pour rendre ses interlocuteurs compatissants à notre cause. Ainsi il a obtenu les locaux actuels de Bois-Colombes. Il obtint aussi les crédits nécessaires à l'emploi à temps plein d'une deuxième salariée, nous permettant ainsi un potentiel d'écoute et d'action bien supérieur à ce que pouvaient assurer les seuls bénévoles.

Il poussa aussi à fond la création dans le département de 7 Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) dès la parution des textes afférents et obtint rapidement un financement complémentaire très significatif du Conseil départemental. Le logement était également une de ses fortes préoccupations : l'Office HLM des Hauts-de-Seine (aujourd'hui Hauts de Seine - Habitat) attribua les locaux nécessaires à la création de la résidence-accueil de Malakoff gérée par Espérance Hauts de Seine (EHS) ; Bruno siégea sans discontinuer jusqu'à récemment au Conseil d'Administration d'EHS qu'il contribua à développer grâce aux relations créées avec les divers financiers et intervenants.

Quand il souhaita arrêter son mandat de Président pour se consacrer à des domaines plus ciblés, notre fonctionnement en binôme m'introduisit progressivement dans ce monde pour moi inconnu : c'était un vrai bonheur de le voir plaider la cause des nôtres avec une façon toute en modestie... et des arguments qui ébranlaient l'interlocuteur, permettant d'atteindre son objectif. Il resta aussi très engagé au Conseil d'Administration de l'UNAFAM national de 2008 à 2013.

Moins pris alors par notre délégation, il s'engagea avec la forte implication dont il était coutumier dans les groupes de travail et actions voués en particulier au logement en faveur des plus démunis et des précaires dont beaucoup souffrent de troubles psychiques : il n'hésitait pas à camper la nuit en hiver à Paris



lors de manifestations pour le logement des sans-abris et manifestait un grand souci envers les plus faibles, abandonnés de la société, "perdus de vue". Il fut ainsi à l'origine de la création de plusieurs DVD d'information ou de formation en rapport avec nos domaines d'action dont un destiné à sensibiliser les "maraudeurs" des diverses associations ou institutions allant vers les sans-abris.

Merci, Bruno pour tout ce que tu as fait pour nos familles dans la discrétion, la bienveillance et l'efficacité, tout en devant faire face, comme nous tous, à la lancinante douleur d'un grave problème familial.

*Les 7 GEM créés dans les Hauts-de-Seine pendant le mandat de Bruno Voyer sont toujours actifs et ont inspiré d'autres. Destinés aux personnes atteintes de troubles psychiques, ils sont aujourd'hui au nombre de 10 sur plusieurs villes du département.*

*Pour retrouver la liste des GEM 92, connectez-vous à : <https://www.unafam.org/hauts-de-seine/gem-92-groupe-dentraide-mutuelle>.*

*Le lien vers le répertoire de structures de l'Unafam (mis à jour régulièrement) vous permettra de trouver toutes les informations les concernant.*

# FRANCE ET NATIONS UNIES : QUELLES APPROCHES CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

par Michele Drioux

## Rappel

La France a ratifié en 2010 la convention relative aux droits des personnes handicapées (CNUPH). Cette convention <sup>(1)</sup>, adoptée au siège des Nations Unies à New York le 13 décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 mai 2008, détaille en 50 articles les mesures à prendre pour garantir l'égalité des droits des personnes handicapées avec les autres.

Il s'agit de recommandations que les états-parties (c'est-à-dire les états ayant ratifié la convention) s'engagent à mettre en œuvre pour répondre à l'engagement international souscrit.

Chaque état doit ainsi fournir périodiquement un rapport faisant état des mesures prises pour répondre à cet objectif (art.35 de la convention).

L'article premier de la convention définit son objet comme suit :

« La présente convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur liberté intrinsèque.

Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

*“ L'état est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire ”*

## Quels sont les principaux reproches faits à la France ?

Lors de sa dernière visite en 2021, la représentante des Nations Unies a fortement critiqué la position de la France à qui il est reproché une approche médicale et une institutionnalisation systématique du handicap, et les observations finales du comité <sup>(2)</sup> sur le rapport initial de la France, malgré quelques points positifs, sont largement négatives.

Cette posture très critique doit interroger toutes les familles qui font face au handicap d'un des leurs d'autant que la définition même du handicap, telle qu'inscrite dans la loi 2005-102 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », est contestée par le comité.

Rappel de la loi 2005-102, Art. L.114 :

« Constitue un handicap au sens de la présente loi toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Art. L.114-1 :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit en vertu de cette obligation l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'état est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'action ».

Pour mémoire, les familles UNAFAM ont plébiscité cette loi qui, par une compréhension large de la notion de handicap a enfin permis de reconnaître les conséquences et vulnérabilités socialement invalidantes induites par une pathologie psychiatrique chronicisée, reconnaissance indispensable pour prendre en compte conceptuellement, matériellement et financièrement les difficultés des personnes dans le cadre d'une politique qui se veut inclusive.

Ainsi concernant cette définition du handicap le comité reproche dans son rapport :

point III-A-7b du rapport :

« ... la législation et les politiques publiques fondées sur le modèle médical et les approches paternalistes du handicap, y compris la définition du handicap dans la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 qui met l'accent sur l'incapacité des personnes handicapées et leur « normalisation », le traitement médical des personnes atteintes de handicaps psychosociaux et des personnes autistes, ... l'assistance sociale pour les personnes handicapées qui soutient l'institutionnalisation systématique des personnes sur la base du handicap ».

point III-A-9a du rapport :

« ...Dispositions de la loi 2005-102 (article 1) et du code de l'action sociale et de la famille (article L146-1) confondant les associations de prestataires et de gestionnaires de services avec les organisations de personnes handicapées entraînant des conflits d'intérêts dans la prestation de services et les obstacles pour passer efficacement des « soins médico-institutionnels » à une vie autonome dans la communauté. »

### Des reproches qui interrogent

La loi 2005-102 fait référence au handicap en tant que : limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, limitation et/ou restriction résultant de diverses altérations fonctionnelles, quel que soit le domaine fonctionnel concerné. On peut donc dire que cette loi s'attache à la fois aux causes et aux conséquences invalidantes de ces altérations entraînant des incapacités et indique des moyens (humains, matériels et financiers) à mettre en œuvre pour pallier dans la mesure du possible ces limitations/restrictions.



Il est donc exact d'écrire que cette loi met l'accent sur les incapacités des personnes. Le reproche de « normalisation » est cependant excessif en ce sens qu'il renvoie à une notion de totalitarisme alors même que les moyens préconisés sont dans un but de compensation de l'incapacité, ce qui requiert une approche technique et professionnelle globale.

Par exemple dans le cas de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ou de la voirie il est nécessaire de :

1. mettre les ascenseurs aux normes requises pour permettre l'accès à des fauteuils roulants,
2. informer le personnel d'accueil des centres communaux d'action sociale pour leur permettre de répondre plus efficacement aux demandes des personnes handicapées psychiques,
3. mettre en place des avertisseurs sonores pour permettre aux personnes non-voyantes de traverser les carrefours...

Dans son article premier, **la convention de l'ONU indique** : « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités ... dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres », et réclame une totale égalité de traitement avec les personnes non handicapées.

La conception plus politique de l'ONU - totale jouissance de toutes les libertés fondamentales et droits sur la base de la déclaration des droits de l'homme - présuppose des capacités rendues égales par des accompagnements adaptés dont il serait souhaitable d'avoir des exemples précis et réalistes de la part des experts du comité, car il est évident, pour toute personne de bonne foi, que l'égalité de droit des personnes inscrite dans la loi n'implique pas automatiquement leur capacité à les exercer.

Ainsi, le reproche de mettre l'accent sur le traitement médical des personnes atteintes de handicaps psychosociaux et des personnes autistes ignore totalement la réalité des situations provoquées par un arrêt des soins, notamment dans le cas de pathologies psychiatriques ; et reprocher l'institutionnalisation ne peut que faire réagir les familles qui cherchent en vain un hébergement et/ou un accompagnement adapté pour leur proche se trouvant dans le déni et totalement désocialisé. Le handicap psychique reconnu en France par la loi 2005 - 102 est une réalité. Les traitements médicaux, indispensables et au long cours, permettent seulement à la personne handicapée de pouvoir prétendre à une vie sociale, presque comme tout le monde.

Concernant les déficiences psychiques et/ou intellectuelles, les associations de familles qui depuis des années ont créé des lieux de vie et d'accueil, ou s'efforcent d'en créer, pour leur proche « différent », ne peuvent qu'être très interrogatives sur leur possible autonomie dans la communauté hors de tout environnement adapté...

Dans la mesure où ces pathologies aux conséquences invalidantes interviennent chez des personnes jeunes, il est indispensable de mettre en place des accompagnements leur permettant d'accéder, ou de se maintenir, notamment dans le domaine des études et de l'emploi (pour ceux qui le pourront), préalables à toute inclusion.

C'est pourquoi une inclusion réussie passe par un accompagnement global, réactif, adaptable, et professionnalisé autant que nécessaire.

En effet, ces handicaps distingués par les experts du comité ont pour principales conséquences d'entraîner des troubles cognitifs plus ou moins importants et irréversibles (attention, concentration, interprétation de la pensée d'autrui, capacité d'adaptation ...); une présence étayante est donc indispensable pour améliorer l'autonomie de la personne, sans pour autant la rendre complètement indépendante.

### Pour conclure

Sous-évaluer les incapacités entraîne le risque d'une exclusion totale des plus vulnérables : les injonctions à l'autonomisation pour des personnes souffrant de troubles mentaux (psychiques, intellectuels, comportementaux) peuvent avoir des effets pervers, et la référence fréquente aux droits de l'homme ne doit pas servir de prétexte à l'abandon des plus fragiles.

Mettre l'accent sur les incapacités afin de les surmonter est une évidence et les reproches sans nuances sont délétères : ne pas tenir compte des capacités réelles de la personne handicapée peut aboutir à de la maltraitance et créer de faux espoirs dans les familles et auprès des personnes concernées.

## LE GUIDE PRÉVENTION ET SOINS EN SANTÉ MENTALE (GPS)

par Michèle Drioux & Eliane Collombet

Ce guide, primé par le Ministère de la Santé (prix du jury au concours Droits des usagers de la santé, édition 2020) a été élaboré par des psychologues de l'association PRISM (Prévention, Rétablissement et Inclusion en Santé Mentale), en partenariat avec le Psycom (organisme public national d'information et de lutte contre la stigmatisation).

Principalement destiné aux personnes souffrant de troubles psychiques, il a pour objectif de les aider à mieux se connaître afin de participer pleinement aux décisions concernant leur santé mentale et d'en optimiser ainsi les résultats.

Les auteurs le décrivent également comme un « outil de discussion et de négociation entre la personne, les aidants (proches, famille, amis) et les professionnels du soin et de l'accompagnement ».

Le guide est détaillé en cinq points permettant à la personne d'exprimer ses besoins et ses souhaits au travers de réponses à des questions classées selon les thèmes indiqués ci-dessous afin de pouvoir intervenir au mieux dans les situations où la personne ne serait plus en mesure de consentir :

- Me connaître,
- Mes personnes de soutien,
- Ce qui m'aide quand je ne vais pas bien,
- Traitements et interventions,
- Et si je suis hospitalisée...

Il se termine par un Mémo dont les auteurs indiquent : « Propositions faites par des personnes vivant avec des troubles psychiques, lors des focus groupes de construction de *mon GPS* ».

Au-delà de cet objectif qu'on pourrait qualifier d'« auto-introspection positive », l'intérêt de ce guide est de

Le rappel au respect des droits de l'homme ne doit pas se traduire dans les faits par le refus de la différence : ne confondons pas égalité avec égalitarisme.

- (1) Décret 2010-356 du 1/4/2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées signée à New-York le 30 mars 2007 (entré en vigueur le 20 mars 2010 - inscription au JO du 1er avril 2010)
- (2) <https://informations.handicap.fr> : Observations finales sur le rapport initial de la France adopté par le comité à sa vingt-cinquième session (16 août-14 septembre 2021).

Le comité est constitué de dix-huit experts tel que défini à l'art.34 de la convention

permettre aux aidants (familles ou amis) et aux professionnels d'accompagner la personne de la façon la plus adaptée possible. Ce guide peut être intégré au dossier du patient.

Le guide "*Mon GPS – Guide & Soins en santé mentale*" peut être consulté sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé. Le livret et les notices explicatives sont téléchargeables sur [www.psycom.org/agir/la-defense-des-droits/kit-mon-gps/](http://www.psycom.org/agir/la-defense-des-droits/kit-mon-gps/)



A noter qu'il s'agit d'un document informel n'ayant pas de caractère légal et qu'il ne peut pas entraîner d'obligation.

Ce document correspond à des directives anticipées en Psychiatrie (DAP). A ne pas confondre avec les directives anticipées en fin de vie (loi 2016-87 du 2 février 2016).

*Le service Les Funambules-Falret, associé au réseau de grands-parents Unafam, mène actuellement une réflexion avec les auteurs de ce projet afin d'intégrer dans cet outil novateur la dimension de la parentalité.*

*Il est important d'aider les parents à assurer la continuité éducative de ses enfants quels que soient les aléas de leur maladie.*

*A suivre dans un prochain numéro !*

# La réhabilitation psychosociale

par Christian Rossignol

## Avant-propos

L'Agence Régionale de Santé IDF a diffusé en 2021 un appel à projets ayant pour objectif de labelliser des plateformes territoriales de réhabilitation psychosociale. Sans entrer dans le détail de cet appel à projets, c'est une opportunité pour situer la place de la réhabilitation psychosociale dans le processus de rétablissement.

L'appel à projets prévoyant que le porteur est nécessairement un établissement de santé autorisé, il conviendra que les activités médico-sociales puissent être pleinement reconnues et intégrées dans le dispositif. L'UNAFAM 92 souhaite être partenaire avec l'objectif de donner la parole aux familles qui, faut-il le rappeler ?, sont très fréquemment en première ligne dans le parcours de rétablissement de leurs proches concernés par des troubles psychiques.

## Préambule

Face à la maladie psychique, un premier désir est d'obtenir une guérison, c'est-à-dire la « disparition totale des symptômes d'une maladie ou des conséquences d'une blessure avec retour à l'état de santé antérieur » (Définition du Larousse).

La prise progressive de conscience de ce que sont les troubles psychiques conduit à une mutation de ce désir vers la notion de rétablissement. Celle-ci « correspond à un cheminement de la personne, dans la durée, pour reprendre le contrôle de sa vie et trouver sa place dans la société ». Elle est « une démarche personnelle de réappropriation du pouvoir d'agir (empowerment). Il s'agit de retrouver une citoyenneté pleine et entière après avoir réussi à contrôler ou vivre avec les symptômes et avoir réappris à exercer certaines habiletés de fonctionnement » (voir site de l'UNAFAM pour noter l'ensemble de la définition).

Le processus de rétablissement comprend donc deux volets indissociables et itératifs :

- l'un est personnel avec un travail sur soi comprenant une remise en question de son fonctionnement interne. Il conduit à un réaménagement de sa vision de soi et du monde.
- Le second relève de la réhabilitation psychosociale. Il prend en compte l'environnement médico-psycho-social au travers de l'intervention de tous les acteurs susceptibles de favoriser le rétablissement. Elle se concrétise par la collaboration de ces acteurs dans le cadre d'un parcours de rétablissement.

## La réhabilitation psychosociale (extraits de l'appel à projets)

Le processus de réhabilitation psychosociale s'appuie sur une évaluation multidimensionnelle (médicale, fonctionnelle, sociale, cognitive et psychologique) qui peut être sollicitée à tout moment, répertorie les besoins et les ressources exprimés par le patient et objectivés par l'entourage et les professionnels, pour adapter l'accompagnement au plus près des besoins et des projets du patient et co-construire avec lui un projet d'insertion dans la communauté au regard de ses attentes et de son parcours vers le rétablissement. C'est un préalable à son projet de soins personnalisés qui vient contribuer à ce parcours.

Le bilan est alors envoyé à tous les acteurs du soin entourant la personne concernée avec son accord, incluant le spécialiste en médecine générale. Le projet de la personne concernée est le centre du dispositif.

Le projet de soins et d'accompagnement personnalisé et spécifique repose sur les techniques de réhabilitation psychosociales telles que la remédiation cognitive, l'éducation thérapeutique de la personne concernée, l'entretien motivationnel, le développement des habiletés sociales, l'entraînement métacognitif, les thérapies comportementales et cognitives, l'accompagnement vers l'emploi, la participation à la vie dans la communauté, le soutien au logement.

## La réhabilitation psychosociale : quels objectifs à mettre en œuvre ?

### Pour les personnes concernées :

- Définir les besoins de soins de réhabilitation et de remédiation cognitive
- Faciliter / accélérer l'accès aux structures de soins spécialisées
- Définir plus précocement les besoins en termes d'accompagnement
- Favoriser la (re)prise en main du parcours de vie par la personne elle-même
- Améliorer la qualité de vie de la personne au sein de son environnement en intégrant les personnes aidantes dans l'accompagnement
- Apporter une vigilance particulière en cas d'isolement de la personne
- Accompagner la personne vers sa démarche de rétablissement

Avec la mise en valeur de ses habiletés sociales (repérage des qualités personnelles, humaines et relationnelles), la personne verra son estime d'elle-même améliorée et pourra se faire confiance. Le rythme de mobilisation de la personne concernée est à prendre en considération et la notion de bien-être global doit être constante.

#### Pour le système de soins sur le territoire, en articulation étroite avec la pratique de secteur :

- Optimiser l'accompagnement à long terme en favorisant l'adhésion au traitement et au suivi, en diminuant le risque de rechutes
- Favoriser l'accès aux soins somatiques, aux actions de prévention et à l'accompagnement des addictions
- Accompagner l'évolution des pratiques par la formation, l'accompagnement par les pairs, le recours à des outils validés
- Promouvoir le travail en pluridisciplinarité
- Promouvoir une organisation en réseau sur le territoire et le partage d'informations, afin de prévenir les ruptures de parcours des personnes
- Contribuer à l'amélioration des connaissances en participant à des projets de recherche
- Identifier une population qui bénéficie de ces soins en appliquant un guide de codage permettant la constitution de cohortes de patients

## Recherche : appel à participation

par Eliane Collombet

Le Service Les Funambules-FALRET lance la recherche « **Impact de la stigmatisation dans les fratries de jeunes patients souffrant de schizophrénie** » (STIG).

Cette recherche vise à repérer les effets de la stigmatisation sur les relations fraternelles, à comprendre comment elle est ressentie par tous les membres de la fratrie, et à évaluer quel impact elle peut avoir sur leur qualité de vie.

Votre participation permettra de développer des connaissances afin de faire évoluer le regard porté sur les personnes atteintes de troubles schizophréniques et sur leur entourage.

Pour sa réalisation, la recherche nécessite :

- 66 fratries dont les membres ont moins de 40 ans.
- que **la personne concernée** par les troubles et **au moins un de ses frères et sœurs** acceptent d'y participer.

#### Pour l'environnement de la personne concernée :

- Diminuer la stigmatisation des personnes et l'autostigmatisation
- Favoriser la participation sociale des personnes vivant avec un trouble psychique sévère ou un trouble du neuro-développement dans la Cité
- Favoriser et développer la place des familles en leur facilitant l'accès à une offre de soutien et de psychoéducation.
- Agir en synergie avec les acteurs mobilisés pour la réalisation du projet de vie de la personne concernée (adaptation des soins en fonction du projet de vie, adaptation du bilan en vue de dossiers de demande MDPH...)
- Favoriser l'accès aux droits et à la connaissance de ces droits par les personnes concernées et leurs proches

#### Conclusion

Les objectifs de la réhabilitation psychosociale exprimés dans le cadre de l'appel à projet de l'ARS traduisent l'ensemble des actions en cours ou à renforcer pour donner aux personnes concernées par les troubles psychiatriques la reconnaissance et l'environnement dont elles ont besoin pour s'inscrire au mieux dans la citoyenneté qui leur est due. Les moyens humains et budgétaires sont à mettre à la hauteur des objectifs affichés.

Chaque participant passe individuellement 3 questionnaires en une ou deux séances, en ligne ou en présentiel. La durée totale de passation est d'environ 45 min.



Pour toute question et pour prendre rdv, contacter :

Tél: 06.16.85.35.73 - mail: [rechercheSTIG@gmail.com](mailto:rechercheSTIG@gmail.com)

Recherche en partenariat avec l'EPS Ville Evrard et l'Unafam : <https://falret.org/article/Appel-%C3%A0-participation-%C3%A0-une-recherche/>

## LU, VU POUR VOUS

### Le nouvel ambulatoire en santé mentale

par Michèle Drioux

L'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) vient de publier un livret sur « Le Nouvel ambulatoire en santé mentale. Pour une vie debout ! ». Ce livret décrit une nouvelle approche de la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques pour répondre aux enjeux des projets territoriaux en santé mentale (PTSM), selon quatre principes fondamentaux : responsabilité populationnelle, aller vers, rétablissement, prise en compte globale de la personne concernée.

Il s'agit de mettre en place une politique publique globale associant une démarche proactive vers le public en non-demande,



pour lui proposer un accompagnement [...] axé vers son autonomie, incluant outre la personne, son environnement, son mode de vie et ses proches aidants. Compte tenu des difficultés actuelles de la psychiatrie, notamment le manque de médecins spécialistes indispensables dans les pathologies sévères, les ressources financières et humaines devront être à la hauteur des enjeux.

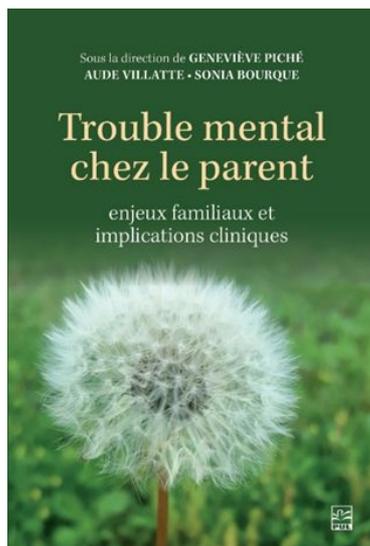
Télécharger le livret sur :

<https://ressources.anap.fr/parcours/publication/2831-le-nouvel-ambulatoire-en-sante-mentale-pour-une-vie-debout>

## Trouble mental chez le parent. Enjeux familiaux et implications cliniques

par Eliane Collombet & Evelyne De Stercke

Publié en juillet 2021, cet ouvrage collectif offre un aperçu très complet des connaissances actuelles dans le domaine de la parentalité et des problèmes de santé mentale.



Véritablement, l'accès à la parentalité est un processus complexe qui peut représenter un défi de taille, particulièrement pour les parents aux prises avec un trouble psychique. Les manifestations de ce trouble risquent à la fois d'affecter le bien-être de ces parents et de fragiliser l'équilibre de ces familles si des ressources personnelles, familiales et sociales adéquates ne sont pas disponibles pour les soutenir.

Comme indiqué dans son titre, ce recueil théorico-clinique a l'ambition de contribuer à la réflexion, en particulier des professionnels en contact avec ces familles fragilisées, par un partage d'expériences pluri-professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, psychiatres, médiateurs familiaux, infirmiers...) et de préconisations inspirées de l'ensemble de leurs travaux.

Pour faciliter la lecture, l'ouvrage a été organisé en 3 sections (17 chapitres) :

1. Les facteurs et processus qui contribuent à influencer la parentalité et le développement des jeunes grandissant dans ces familles vulnérables
2. Les réalités complexes que ces familles peuvent vivre
3. Des pratiques pouvant guider l'intervention auprès des parents, des jeunes et des familles

**[Le Chapitre 14 : Grands-parents, une place essentielle mais complexe](#)** (pg.279 / 296).

Auteurs : **Hélène Davtian; Eliane Collombet; Jean Laviolle, Evelyne De Stercke.**

Relecture : **Marc Boily** (Département de psychosociologie et travail social – Université du Québec).

C'est suite à l'invitation d'Hélène Davtian, psychologue directrice du service Les Funambules-Falret, que le projet de ce chapitre écrit à 4 mains est né. Ayant été responsable des dispositifs d'aide aux familles au siège national de l'Unafam pendant plusieurs années, Hélène a contribué à l'émergence du réseau des grands-parents démarré en 2006 sous l'action déterminée d'Evelyne De Stercke, bénévole à Unafam 92. En effet, les grands-parents membres de l'Unafam confrontés à de grandes difficultés pour exercer leur « devoir » vis à vis de leurs petits-enfants, se sont mobilisés en réseau autour de groupes de parole ou de réflexion pour chercher des solutions aux problèmes éducatifs, relationnels et juridiques rencontrés.

Ancré depuis 2011 dans la délégation Unafam 92 avec le soutien professionnel de sa psychologue chargée de mission Eliane Collombet, ce réseau est resté très actif dans la région IDF, en particulier grâce au groupe grands-parents IDF animé par Evelyne De Stercke et Jean Laviolle, psychiatre thérapeute familial. Structuré donc progressivement pendant une quinzaine d'années, le réseau grands-parents Unafam est officialisé en 2018 à travers la création d'un groupe de travail attaché au siège national de l'association. Représentant une expérience originale et innovante, il s'organise sur 2 axes :

- Un axe militant qui vise à faire reconnaître le rôle des grands-parents et à leur donner une légitimité suffisante pour le tenir (en particulier en faisant évoluer la loi sur le « tiers de confiance ») et
- Un axe d'accompagnement non seulement des grands-parents en tant que personnes, mais aussi, dans un sens plus large, de la dimension intergénérationnelle.

C'est donc à partir de cette histoire et de l'expérience accumulée par ce réseau sur plusieurs régions en France dans le cadre de l'Unafam, que les 4 auteurs se sont réunis. Le présent chapitre s'intéresse aux réalités vécues par les grands-parents dans les familles où un de leurs enfants, aux prises avec des troubles psychiques, devient lui-même parent.

Pour comprendre la situation de ces grands-parents, il était important de réfléchir de façon plus générale à l'évolution de la place des grands-parents dans la société contemporaine : les perspectives sociologiques et la fonction symbolique des grands-parents ouvrent le chapitre et permettent, ensuite, d'aborder l'évaluation des besoins des grands-parents en psychiatrie, leur position difficile mais aussi privilégiée d'interface intergénérationnelle et enfin, les stratégies efficaces de soutien et d'intervention ressorties de l'expérience du réseau grands-parents Unafam.

Il mettra en évidence que, à une époque où les solidarités intergénérationnelles se redessinent (l'augmentation de la

durée de vie transformant les liens familiaux au point de parler du « siècle des grands-parents » - Attias-Donfut et Segalen, 2001), l'expérience de ce réseau confirme l'importance de penser la question de la parentalité en tenant compte de l'environnement familial et de son histoire.

*« Les échanges entre les membres du réseau ont permis de repérer en quoi la présence des grands-parents, lorsqu'elle s'appuie sur une compréhension des processus psychotiques, peut soutenir la relation entre un parent et son enfant.*

*Dans un contexte de trouble psychique de l'un des parents, il s'agit d'un long parcours au cours duquel le couple des grands-parents est mis durablement à l'épreuve : si l'attitude à avoir face aux troubles de l'enfant les divisait, les soucis concernant les petits-enfants les rassemblent certes, mais autour de positions souvent opposées sur les conduites à avoir.*

*Une des fonctions importantes de ce réseau est précisément de souligner cette complémentarité. Autour de l'arrivée de cette nouvelle génération, le centre de gravité autrefois polarisé par le trouble mental se déplace. C'est donc au prix d'une grande adaptation, qui mérite d'être reconnue et soutenue, que les grands-parents vont pouvoir assumer les dimensions d'appartenance, de continuité, de fiabilité et de durée si nécessaire. »*

Pour connaître le Mémento des Grands-parents Unafam :

<https://www.unafam.org/besoin-d-aide/mediatheque/publications-de-lunafam/memento-des-grands-parents>

## SOIRÉE ARTE

### “Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques?”

Un film de Marie GAREL-WEISS, scénario de Pierre CHOSSON d'après sa propre expérience familiale (son frère est atteint de schizophrénie).

Prix de l'interprétation masculine au festival de fiction de La Rochelle.

Sur ARTE : **le vendredi 25 Février à 20H50**



## AGENDA

Selon leur nature, certains lieux de réunion peuvent être soumis à la présentation du PASS VACCINAL pour l'accès des participants.  
**Renseignez-vous avant de vous y rendre : [92@unafam.org](mailto:92@unafam.org) ou par tél : 09 62 37 87 29**

### RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE CONVIVIALITÉ

Destinées à l'entourage familial

#### Réunion d'Antenne Nord

Chaque 3ème jeudi du mois. De 14h30 à 17h  
 Centre Administratif (Grand Théâtre)  
 16, Place de l'Hôtel de Ville - Salle 7 - **ASNIERES**

**Dates : 17/02 ; 17/03 ; 19/05 et le 16/06**  
**(Pas de réunion en avril : vacances scolaires)**

#### Réunion d'Antenne Centre

Le 1er samedi du mois. De 14h30 à 17h  
 Maison de l'Amitié - 18, rue des Ecoles **SAINT-CLOUD**  
 Places limitées. S'inscrire par mail :

[unafam.saintcloud@orange.fr](mailto:unafam.saintcloud@orange.fr)

**Dates : 5/03; 2/04; 7/05; 4/06**

#### Réunion d'Antenne Sud

Chaque 3ème samedi du mois. De 14h30 à 17h30  
 l'Espace Loisir Seniors

11/13, rue Jean Jaurès, **FONTENAY AUX ROSES**  
**Dates : 19/02 ; 19/03 ; 15/04; 21/05 et 18/06**

#### L'Escapade (Café rencontre) :

Le 1er lundi du mois. A partir de 14h.  
 Maison des Associations de Suresnes  
 100 rue de la République **SURESNES**

**Dates : 07/02; 07/03; 04/04; 09/05 et 13/06**

### ESPACE FRÈRES ET SOEURS

Un espace d'échange destiné aux frères et sœurs des personnes malades psychiques. Thèmes abordés:

- les difficultés rencontrées pour faire des choix de vie,
- l'étrangeté, l'imprévisibilité de la maladie,
- les relations familiales.

**Inscription obligatoire** (groupe de 9 participants) :  
 envoyer un mail à [fratrie.unafam92@gmail.com](mailto:fratrie.unafam92@gmail.com)

- **Lieu** : Unafam 92 - 4 rue Foch 92270 Bois-Colombes.
- **Dates/Horaire** : les samedi 12/02; 09/04 & 11/06; de 14h30 à 16h30.
- **Participation financière** : **10€** par personne et par réunion (**5€** pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi).

### GROUPES D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

#### ❖ Groupes de paroles pour l'entourage familial

A Bois-Colombes, Saint-Cloud et Fontenay-aux-Roses.

**Animateurs** : Un psychologue et un bénévole Unafam 92  
 Inscription obligatoire/Renseignements : [92@unafam.org](mailto:92@unafam.org)  
**(Places disponibles)**

#### ❖ Groupes Grands-parents UNAFAM IDF

*Vous avez des petits-enfants dont l'un ou les deux parents souffrent de troubles psychiques.*

#### Prochaines rencontres :

##### ➤ Organisées par l'UNAFAM



Réunions animées par un psychiatre thérapeute familial et une bénévole "grand-mère" de l'Unafam

- Jeudi 31/03 de 14h à 16h : **Comment maintenir ou reprendre le lien avec nos enfants et nos petits enfants?**
- Jeudi 02/06 de 14h à 16h : **Thème annoncé ultérieurement sur le site Unafam 92**

Pour s'inscrire : [grands-parents.idf@unafam.org](mailto:grands-parents.idf@unafam.org)

##### ➤ Organisées par le Café de l'EPE



- Les Mardis 15/02 et 14/06 de 14h30 à 16h30

Groupe d'échange animé par **Felisa BLANCO**, psychologue du service Les Funambules-Falret.

- Mardi 12/04 de 14h30 à 16h30

Débat entre grands-parents, encadré par une avocate en droit de la famille, **Maître Aurélie SOURISSEAU**.

Participation financière : **5 €**. Gratuit pour les personnes sans ressources. Pour s'inscrire :

<https://parents.epe-idf.com/cafe-des-parents>

Mail: [cafedesparents@epe-idf.com](mailto:cafedesparents@epe-idf.com) / Tél: 01 44 93 44 84

### ENTRETIENS INDIVIDUELS : ÉCOUTE ET INFORMATION

**17 Points d'accueil** Unafam dans le 92.

Des bénévoles formés et concernés par un proche atteint de troubles psychiques sont là pour vous accueillir.

Retrouvez la liste des points d'accueil sur :

[www.unafam.org/hauts-de-seine/accueil-permanences](http://www.unafam.org/hauts-de-seine/accueil-permanences)

## FORMATIONS / INFORMATIONS

### JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES LE SAMEDI 14 MAI 2022 (de 9h à 17h)

Journée dédiée exclusivement aux familles concernées par les troubles psychiques d'un proche majeur.

**Lieu:** Unafam 92 à Bois-Colombes.

**Animateurs:** une psychologue et une bénévole U92

**Objectifs:** Acquérir des repères sur les troubles psychiques et sur les types de structures et dispositifs existants dans le département; connaître les ressources mis en place par l'Unafam pour aider les familles.

**Participation gratuite, mais inscription obligatoire.**

Pour connaître les conditions d'inscription contactez l'UNAFAM 92 par mail : [92@unafam.org](mailto:92@unafam.org) ou tél : 09 62 37 87 29

### JOURNÉE MIEUX ACCOMPAGNER UN PROCHE SOUFFRANT DE SCHIZOPHRÉNIE LE SAMEDI 21 MAI 2022 (de 9h à 17h)

Journée dédiée exclusivement aux familles concernées par un proche souffrant de troubles schizophréniques

**Lieu:** Unafam 92 à Bois-Colombes.

**Animateurs:** une psychologue et une bénévole U92

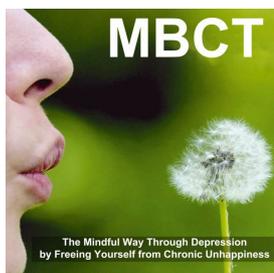
**Objectif:** apporter des informations pratiques (savoir-être et savoir-faire) aux proches de personnes souffrant de schizophrénie afin qu'ils puissent les accompagner dans la durée et se préserver.

Afin de bénéficier pleinement de cette journée, il est recommandé de suivre en amont le module e-learning "Les schizophrénies" accessible gratuitement sur notre plateforme : [www.formaidants.fr](http://www.formaidants.fr)



**Participation gratuite, mais inscription obligatoire.**

Pour connaître les conditions d'inscription contactez l'UNAFAM 92 par mail : [92@unafam.org](mailto:92@unafam.org) ou tél : 09 62 37 87 29



### PROGRAMME MBCT (Pleine conscience) Cycle 2022

ESPÉRANCE HAUTS DE SEINE  
ET UNAFAM 92

SEPTEMBRE 2022

Programme dispensé au sein de l'association Espérance Hauts-de-Seine (EHS), **destiné aux familles en psychiatrie** (parents, fratrie, conjoints,...). Objectifs :

- Enrichir sa gamme de réactions face aux émotions (limiter les automatismes).
- Prendre de la distance et modifier son rapport aux expériences pénibles.
- Développer la bienveillance et la tolérance vis-à-vis de son expérience, prenant davantage soin de soi et des autres.

Programme gratuit (groupe de 8 personnes) mais :

- **participation obligatoire à la réunion d'information**
- **Inscriptions :** envoyer demande de pré-inscription à [92@unafam.org](mailto:92@unafam.org). Un mail de confirmation avec les dates (réunion d'information et séances) vous sera envoyé ensuite par l'animatrice du programme, Mme Estelle FILOCHE, psychologue.

Organisation :

**8 séances de 2h** (pendant deux mois)  
Alternance des séances : **sur place et à distance**  
Démarrage : **septembre 2022**  
Lieu : CISP Jean Caurant - 2 Rue Pablo Neruda, 92220 BAGNEUX

### FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC UN PROCHE AYANT DES TROUBLES BIPOLAIRES LES 2 ET 3 AVRIL 2022 (de 9h à 17h)

**Formation organisée sur 2 jours pour les familles dont un proche est atteint de troubles bipolaires.**

**Lieu:** Unafam 92 à Bois-Colombes.

**Animateurs:** une psychologue et une bénévole U92.

**Objectifs :** permettre aux proches de mieux comprendre les troubles bipolaires et de mettre en place une communication adaptée afin de faire face plus sereinement aux conséquences de la maladie, d'améliorer la relation avec son proche et se préserver.

Programme : Les bases d'une communication efficace; l'adaptation de la communication en fonction des difficultés; les comportements possibles en cas de crise; la communication lors des intervalles libres et la prévention des rechutes.

**Participation gratuite, mais inscription obligatoire.**

Pour connaître les conditions d'inscription contactez l'UNAFAM 92 par mail : [92@unafam.org](mailto:92@unafam.org) ou tél : 09 62 37 87 29